

Le Grand Conseil genevois approuve l'admission des femmes dans les jurys : que l'électeur suive cet exemple !

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **40 (1952)**

Heft 798

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assemblée des infirmiers et infirmières diplômées

Le public qui remplissait jusqu'au bord les gradins de la salle du Grand Conseil d'Aarau en ce 3 mai 1952, différait sensiblement de celui qui les occupe d'habitude. L'Assemblée générale de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, A. S. I. D. y tenait ses assises annuelles.

Assemblée composée de femmes essentiellement, présidée par des femmes : mais quel coup d'œil ! Les uniformes de laine blanche, bleue ou noire des religieuses et des diaconesses, ainsi que toute la variété des uniformes des différentes écoles d'infirmières de Suisse, composant une sorte de tapisserie aux tons sombres mais harmonieux, ponctuée ici et là par la grisaille d'un costume masculin. Signe des temps que cette Association professionnelle de celles et de ceux qui prendront soin de nous dans les heures graves de la maladie. L'Association avec son comité, ses délégués, ses membres, est reçue une fois l'an par une ville de la Confédération, qui se fait une joie de lui offrir ce qu'elle a de mieux en tout. On sait en effet, la crise grave que traverse le recrutement du personnel soignant des hôpitaux. Crise qui frappe tous les pays et qui a brutalement fait comprendre que, sans cette cohorte d'êtres volontairement voués aux soins des malades, les plus beaux hôpitaux devenaient lettre morte.

De hautes personnalités politiques, médicales et militaires honoraient de leur présence cette assemblée présidée avec autant de grâce que de fermeté et de distinction par la Présidente de l'Association, Mme Germaine Vermet-Bourcart de Genève. Il y avait entre autres : le colonel Meuli, médecin-chef de l'Armée, le colonel Kessi, médecin-chef de la Croix-Rouge Suisse, le Dr Martz, président de la Commission du personnel infirmier, le Dr Siegrist, Conseiller d'Etat du canton d'Argovie, le Dr Rebmann, médecin cantonal, le Dr Urech, du Conseil municipal d'Aarau, le Dr Häuppli, médecin-chef de l'Hôpital Cantonal.

Il faut avoir assisté à l'une de ces rencontres pour réaliser le travail intense d'un comité qui doit non seulement défendre les intérêts de la profession, mais veiller à son perfectionnement, à ses devoirs, qui doit entretenir avec l'étranger des relations étroites pour que les échanges soient féconds, pour que les expériences des uns facilitent celles des autres. Le Comité doit faire en sorte que les conditions de travail, en maintenant l'infirmière en bonne santé physique et morale, assure, en fin de compte, un meilleur rendement auprès du malade qui demeure le centre et la raison d'être de l'Association.

Les tâches de la Présidente et de son comité central ont été multiples : application du contrat type fédéral, mise au point des salaires de base des infirmières hospitalières, privées, des infirmières-visiteuses ou aides de médecin, souci de l'uniforme, qui tout en restant féminin, doit s'adapter au rythme de la vie moderne.

Veiller à ce que le nouvel horaire de travail soit appliqué et respecté. Organiser des cours de secourisme avec l'aide de l'Alliance suisse des Samaritains, cours destinés à répéter et à perfectionner les soins d'urgence en cas

d'accident notamment. Le Comité s'est entre autres occupé de la campagne de recrutement, à la demande de la Commission du personnel infirmier de la Croix-Rouge Suisse, etc., etc.

Après le repas en commun à l'Hôtel Kettenhof, au bord de l'Aar, le médecin-chef de la Croix-Rouge Suisse, le Dr Kessi, prononça un petit discours plein de cœur, de sagesse et d'à propos. Puis Mme Dr Gerster-Simonett, des organisations féminines suisses, conquit tout son monde avec ce genre d'humour qui ose tout dire comme une chanson et révéla l'esprit civique des citoyennes suisses présentes, elles qui n'ont pas le droit de vote !

Une visite trop rapide à la vieille ville d'Aarau si bien conservée dans son dessin primitif et ce fut l'enchantement des Bains de Schinznach où personne ne sut ce qu'il devait admirer le plus : du site, des ombrages miraculeux du mois de mai, de l'architecture parfaite des anciens Bains, adaptés avec autant de goût que de discrétion aux besoins du jour et de la médecine, ou de la réception conduite par le médecin-chef, le Dr V. Heineemann. Le thé offert par l'Association des infirmières de l'Hôpital cantonal d'Aarau, servi dans ces jardins de rêve, permit une détente et des revoirs avant les séparations et la dispersion de tout ce monde sérieux et gai qui est la vitamine des établissements hospitaliers.

Renée Jaton.

Le Grand Conseil genevois approuve l'admission des femmes dans les jurys

Que l'électeur suive cet exemple !

Les suffragistes genevoises ont décidéement du pain sur la planche. Si on a pu croire, à certains moments, qu'elles restaient quelque peu immobiles, elles mettent actuellement les bouchées doubles.

En effet, les députés viennent d'approuver le projet d'introduction des femmes dans les jurys des tribunaux, projet qui depuis 1948 avait peu avancé, puisque son auteur, M. le député Maillart (socialiste) avait dû le modifier. En 1951, le Grand Conseil ayant alors décidé que cette introduction ne pouvait se faire par une simple modification de procédure pénale.

C'est donc cette fois, toujours proposé par M. Maillart, une modification de la Constitution genevoise qui est discutée au Grand Conseil le 3 mai. Le rapporteur de la majorité de la commission, M. Jaccoud, propose le rejet de cette modification puisqu'elle pourrait être rendue superflue, après la consultation de novembre, au cas où le principe du suffrage féminin serait admis.

Le rapporteur de la minorité, M. Maillart, proteste que voilà un argument tout nouveau qu'il ne convient pas de retenir. Et après un bref duel entre les deux rapporteurs, différents orateurs prennent la parole pour ou contre l'introduction des femmes dans les jurys.

M. de Félice établit clairement que la présence des femmes dans les jurys n'est nullement liée à la question des droits politiques

féminins, il donne l'exemple du canton de Vaud qui a pris les devants, en Suisse et admis les femmes à toutes les fonctions de la magistrature. Il rappelle aussi, en faveur du projet Maillart, les intéressants témoignages apportés à l'appui, émanant de personnalités judiciaires de France ou de Grande-Bretagne où les femmes jurés siègent à la satisfaction générale.

M. Déonna, lui aussi, affirme que la question du jury est parfaitement distincte de la question des droits féminins et que cette dernière question ne sera pas résolue pour autant le 30 novembre prochain. On saura seulement alors si une majorité de Suissesses de Genève souhaitent les exercer. Il faudra encore, si la réponse est concluante, proposer une modification constitutionnelle au Grand Conseil et si celui-ci l'accepte, la soumettre aux électeurs masculins. Il semble donc qu'on ne saurait attendre jusque-là pour prendre une décision concernant le projet Maillart, M. Déonna démolit aisément les arguments de ceux qui ne veulent pas de femmes dans les tribunaux, bien qu'il y ait eu déjà au tribunal de l'enfance...

«...Que reste-t-il de l'argumentation des adversaires? Sentimentalité, ménage... et puis quoi?...

» Quand on réfléchit un instant, en dehors de l'avis, fort respectable mais traditionnel par définition de certains juristes et magistrats qui n'aiment pas beaucoup que changent leurs habitudes, sur le plan du simple bon sens, l'accession des femmes dans les jurys criminel et correctionnel ne serait pas une révolution. Elle apporterait simplement dans l'exercice de la justice, dans certains cas tout au moins, quelque chose de meilleur. C'est là tout ce que nous voulons.

Après diverses interventions encore, le projet Maillart est mis aux voix, par appel nominal, sur la demande de M. de Félice, il est adopté par 50 voix contre 31 et 1 abstention. En voici la teneur :

Article unique. — Il est ajouté à l'article 96 de la Constitution genevoise entre les premier et deuxième alinéas, un nouvel article ainsi conçu :

Les jurys sont pris parmi les citoyens suisses de l'un et l'autre sexe, âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de soixante ans.

Les électeurs seront appelés à se prononcer sur cette modification les 5 et 6 juillet prochains.

Nouvelles de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Nous préparons une lettre à nos autorités pour leur demander de ratifier la convention internationale adoptée par la Conférence internationale du travail de juin 1951 concernant *l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale*, et proposer la constitution d'une commission d'étude de ce problème.

La Conférence internationale du travail de juin 1952 entend discuter la révision de la convention de 1919 concernant la *protection de la maternité*. Nous avons constitué une commission temporaire pour étudier ce problème.

de Neuchâtel et le Jura bernois par Mme Matthey et d'autres, etc., Activités qui continuent et s'étendent dans un travail joyeux et persévérant.

Mlle Nef à son tour, apporte un travail très documenté : « La question de l'alcool est-elle encore aujourd'hui un réel problème? ». Partant de la fondation de la Ligue à Bâle en 1902 par Mme Bleuler-Waser, Mlle Nef retrace le chemin parcouru, sous l'effet du magnifique élan donné par sa fondatrice et de l'appui du Dr Bunge. Mme Orelli, bientôt enrôlée dans le mouvement, se voua à la création des magnifiques Restaurants sans alcool. Tous les problèmes que pose l'action de l'alcool furent étudiés, une intense propagande, conférences, films, les mirent à la portée de chacun. Par de nombreux exemples Mlle Nef démontre la tragique nécessité de mener la lutte toujours plus énergiquement : le capital alcool est tout-puissant et infiniment rusé, l'alcoolisme prend des formes nouvelles, s'attaque aux femmes et aux enfants, les tente par la mode des cocktails, des bars d'appartements, approvisionnés de liqueurs douces à haute teneur d'alcool, comme par les bonbons et chocolats à la liqueur. Les dépenses du pays augmentent. 900.000 fr. sont dépensés annuellement pour les boissons alcooliques ; la misère, les divorces augmentent, il faut ouvrir des maisons de relèvement, de nouveaux asiles d'aliénés, etc.

L'utilisation rationnelle des fruits, les vins sans alcool, les cidres doux que l'on peut se procurer partout, sont d'excellents moyens de lutter contre l'alcoolisme, et de créer une nouvelle mentalité dans notre pays. Agissons sans nous lasser, nous sommes toutes responsables de nos frères, demandons à Dieu de

IN MEMORIAM

L'Association vaudoise des femmes universitaires a subi une perte sensible avec la mort prématurée le 24 avril, de Mme Henny Recordon, pharmacienne, qui a été pendant plusieurs années sa trésorière. Mme Recordon avait fait ses études de pharmacie à Zurich où son père professait à l'Ecole polytechnique fédérale. Elle a pratiqué son art à Berne, Uri, Zurich et avait obtenu en 1943 l'autorisation de pratiquer dans le canton de Vaud. Elle a été une de ces pharmaciennes qu'on se disputait pendant la guerre, pour remplacer les pharmaciens mobilisés. Ses dernières années, elle les a passées à Yvonand, où on appréciait aussi bien ses qualités professionnelles que ses qualités personnelles, son dévouement, son intelligence, l'intérêt qu'elle portait à tout. C'était une excellente féministe, qui ne cachait pas son drapeau. C'était la sœur de Mme Suzanne Randin-Recordon, peintre, à Lausanne, qui est aussi une amie de notre journal.

* * *

Le 1er mai, c'était Mme Rose Baumgartner-Staub, hôtelière, qui disparaissait après une très longue maladie, qui l'avait complètement retirée de la vie quotidienne, elle qui a joué à Lausanne un rôle de premier plan dans la vie hôtelière et touristique. Née en 1891 dans le canton de Berne, elle y rencontra, en 1914, son futur mari, Justin Baumgartner, et elle fit alors son apprentissage de cafetier-restaurateur ; co-directrice de plusieurs restaurants à Lausanne, elle dirigeait avec son mari le Lausanne-Palace, lorsque mourut en 1932 Justin Baumgartner. Cet hôtel aurait été bien inspiré en la conservant à sa tête, mais une femme !! On n'avait jamais vu cela, et Mme Baumgartner porta ailleurs ses remarquables qualités d'administratrice, d'hôtelière, de femme d'affaires et elle acquit en 1939, la majorité des actions de l'hôtel de la Paix, dont elle est devenue la propriétaire-directrice et où elle a fait un travail magnifique, faisant de cet établissement un modèle du genre.

Cette femme d'affaires était aussi une femme de cœur, bonne, généreuse, qui a rendu de nombreux services et ne savait pas refuser l'aide qu'on lui demandait. C'est elle qui a créé en 1940, avec Edith et Gilles, le fameux Coup de Soleil ; en 1948, elle entreprit avec courage l'agrandissement de son hôtel, puis la maladie la frappa et interrompit trop tôt une carrière utile et extrêmement active.

S.B.

TÉLÉPHONE
23.05.12
45 professeurs
MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
ÉCOLE LÉMANIA
LAUSANNE
45 programmes individuels
gain de temps

Cinquantième anniversaire de la Ligue suisse des femmes abstinentes

Le cinquantième anniversaire de la fondation de la Ligue suisse des femmes abstinentes a été célébré à Bâle dans une atmosphère de joie et de reconnaissance, les 17 et 18 mai 1952.

Dès 14 h. de nombreuses déléguées arrivaient, représentant toutes les sections suisses, l'Angleterre était représentée par Mrs Heath, la France et l'Allemagne devaient l'être aussi, mais leurs déléguées avaient été empêchées au dernier moment.

Le banquet officiel du samedi soir ouvrait les festivités et les plaçait d'emblée sous le signe de cette joyeuse fraternité qui caractérise toutes les rencontres F.A. Il incombait à Mlle C. Nef, présidente centrale, d'exprimer les souhaits de bienvenue au nom du comité central, Mlle V. Muller le fit ensuite au nom des sections bâloises, puis Mrs Heath dit le plaisir qu'elle éprouvait à participer à ce jubilé et apporta les vœux et messages des associations anglaises du Ruban blanc (Association mondiale à laquelle la Ligue suisse des femmes abstinentes est affiliée).

Une charmante surprise était réservée aux F.A. : en l'occurrence une délicieuse opérette de Mozart, jouée par le Théâtre des Marionnettes avec un art consommé, et chanté par des voix admirables qui enthousiasmèrent toutes les auditrices.

Dimanche à 10 h. le Jubilé s'ouvrit en musique, par la Sonate en ré majeur de

Leclair excellentement jouée par le trio Henneberg, suivie du cantique « Grand Dieu nous te bénissons » chanté par l'Assemblée.

Dans la méditation qui suivit, le pasteur Keller insista sur la portée du travail entrepris par notre Ligue, travail souvent pénible et difficile qui ne peut être accompli qu'avec l'aide de Dieu et Sa présence toujours agissante.

Durant ces cinquante années d'existence la Ligue a lutté sans cesse, et a remporté des succès positifs, la grâce du Dieu sous le regard duquel nous travaillons, nous rendra au centuple le prix de nos efforts. La prière fervente de Mme Leuba apporta aux Romandes, qui n'avaient pu s'associer qu'imparfaitement au culte en allemand, le message dont leur cœur avait besoin. Un bel andante de Haydn clôtura dignement ces moments de recueillement.

Mlle Nef réitéra ses vœux de bienvenue à l'assemblée forte de quelque 250 personnes, salua tous les invités, spécialement M. le Conseiller fédéral Weber, dont la présence nous est un honneur et un précieux encouragement.

Mme Chaix présente sous le titre : Femmes abstinentes, hier, aujourd'hui et demain » un rapide exposé de l'activité de notre Ligue, fondée en Suisse romande en 1904 par le Dr R. Herod. Elle évoque le souvenir des pionnières de la première heure, rappelle les nombreuses activités qui ont vu le jour au sein de nos sections : création du journal « La Petite Lumière » par Mlle A. Duvillard, « L'Espoir du Berceau » par Mme Jomini, crémérie F.A. au Comptoir Suisse, conférences de propagande par Mmes Gillabert et Kretschmar, création de sections dans le canton

E. D.